

## **Compte-rendu de la première réunion Du Groupe de travail UCANSS relatif aux risques psychosociaux 18 mai 2010**

Etaient présents :

Mr Malric (dir. Adjoint UCANSS), 1 représentante de la CNAF, 1 représentant de la CNAMTS et de l'ACOSS. Invité de l'UCANSS : Mr BIELEC (Ingénieur Conseil à la Direction des Risques Professionnels).

Cette réunion s'est tenue à partir d'un courrier d'alerte adressé par notre organisation syndicale au sujet des risques psychosociaux de plus en plus importants dans nos organismes.

L'ingénieur Conseil dans son préambule a insisté notamment « sur le nécessaire consensus de l'ensemble des participants dans ce type de démarche ».

La direction de l'UCANSS a exprimé le souhait de travailler avec des organisations syndicales sur cette question afin de finaliser une méthodologie, identifier un prestataire pour une expertise permettant d'aboutir à un plan d'action.

La direction de l'UCANSS a bien précisé que ce groupe de travail n'avait pas pour objectif de produire un nouveau questionnaire mais bien d'avancer sur un plan d'action. Il a souligné le double niveau d'approche :

- facteurs nationaux devant déboucher sur un plan d'action national.
- facteurs locaux devant déboucher sur un plan local.

Par ailleurs l'UCANSS a proposé un panel d'organismes (25 soit 8 %) répartis aussi bien en zone rurale qu'urbaine, avec une répartition : 8 CAF, 8 CPAM, 6 URSSAF, 2 CRAM, 1 URCAM.

Les organismes ayant déjà entamé un diagnostic sont exclus de ce dispositif.

L'UCANSS souhaite l'observation de certains facteurs d'évolution dont l'organisation du travail et l'évolution des méthodes de travail.

La CGT est intervenue afin que soit prise en compte l'évolution du contenu du travail, des missions : en effet la perte du sens du travail produit aussi de la souffrance au travail. L'exemple de la saisine du CHSCT par des travailleurs sociaux de la CAF des Bouches du Rhône, concrétisé par le démarrage d'une expertise depuis le 17 mai a permis d'illustrer combien les métiers peuvent être dénaturés, altérant la santé au travail.

Notre organisation syndicale a soulevé également l'absence de la prise en compte des effectifs comme critère essentiel générant des risques psychosociaux.

Pour toute réponse, le directeur de l'UCANSS, a doré et déjà précisé « évoquer l'inadéquation charges/moyens ne va pas faire pleuvoir des postes ! ».

Concernant les contraintes imposées par les COG, notre organisation syndicale est de nouveau intervenue sur l'impact des choix stratégiques arrêtés par nos directions (culture du chiffre, du résultat, individualisation, abandon de la technicité pour l'encadrement au profit d'un management de type autoritaire...).

Nous avons précisé que l'accueil au public ne pouvait être réduit au recensement des incivilités mais bien au contraire, les incivilités ne sont que le produit des objectifs COG (3 mn réservé au pré-accueil administratif dans les CAF par exemple).

La CGT est revenue sur la nécessaire déclinaison par métiers pour analyser les évolutions tout en prenant en compte les disparités de fonctionnement selon les organismes.

Dans ce cadre, nous avons souhaité la prise en compte des informaticiens. Les personnels des UGECAM doivent aussi être intégrés dans le panel, rappelant leur intervention du 11 mars 2010 lors de la délégation reçue par Mr Renard.

Au regard du calendrier proposé par l'UCANSS (d'ici fin septembre, désignation du prestataire et rendu de la phase pré-diagnostic 3 mois plus tard), la CGT a rappelé qu'il y avait le feu dans la Sécu et que les personnels étaient en attente de mesures curatives immédiates.

Enfin, la CGT a rappelé son attachement à l'outil CHSCT. De plus la désignation d'un expert agréé sur deux axes (organisationnel et santé), connaissant bien l'institution est pour nous incontournable.

L'UCANSS est intervenue pour exprimer son désaccord sur ce point qui pourrait avoir des conséquences sur le rendu du diagnostic.

L'employeur ne souhaite pas que ce diagnostic remette en cause ces choix politiques (COG). Pour la CGT, les COG sont à l'origine des risques psychosociaux des charges de travail liées à la diminution des postes. L'adéquation charges/moyens, devrait être un point incontournable suivant le choix du prestataire.

Une deuxième (et peut-être) dernière réunion est prévue le 25 mai avec la négociation du cahier des charges et le choix du prestataire.

## **Compte- rendu de la deuxième réunion Du Groupe de travail UCANSS relatif aux risques psychosociaux 25 mai 2010**

Une 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail avait pour ordre du jour d'étudier le cahier des charges proposé par l'UCANSS (méthodologie et appel d'offre des prestataires).

Suite aux différentes interpellations de la CGT lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, nous constatons des avancées :

L'UCANSS a rajouté dans la liste des organismes du panel, 3 centres informatiques (1 par branche) ce qui porte le nombre à 28 au lieu de 25.

L'intégration des organismes ayant déjà réalisé des diagnostics et/ou expertises dont les résultats seront pris en compte dans le cadre du pré diagnostic comme nous l'avions réclamé dès la 1<sup>ère</sup> réunion.

Le critère d'agrément du ministère du travail dans le choix du cabinet d'expertise a été cette fois- ci défini par l'UCANSS « comme un élément important d'analyse » ce qui conforte la position de la CGT qui a été rejointe par les autres organisations syndicales.

Néanmoins, selon l'UCANSS en se référant aux obligations réglementaires du code des marchés publics, ce critère ne peut être intégré dans le cahier des charges de l'appel d'offre.

Nous resterons donc vigilants sur ce qui est pour nous incontournable sur la désignation d'un expert agréé par le ministère du travail (DGT).

Autre élément d'avancées : le COR (Conseil d'Orientation de l'UCANSS) désignera l'expert.

L'UCANSS à plusieurs reprises, nous a affirmé que le groupe de travail serait consulté à chaque étape du diagnostic dont la présentation des prestataires.

Dès la semaine prochaine, l'UCANSS devrait faire parvenir le document modifié en laissant ensuite un délai de 10 jours aux organisations syndicales pour faire parvenir leurs observations.

Concernant les UGECAM, l'UCANSS a indiqué que compte tenu des diversités et spécificités des structures, la CNAMTS propose d'engager en parallèle un diagnostic.